

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_040

BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **28/03/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	13	8	40

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Madame Marie Lise CHANE TO, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Ridwane ISSA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Jean-Marc PEQUIN donne procuration à Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Madame Alexa SOUPOU, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE donne procuration à Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Bruno ROBERT, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Odile DAMOUR

SECRETAIRE DE SEANCE : **Monsieur Patrice BOULEVART** qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_040

BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

La CIREST exerce, depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence « eau potable » sur l'ensemble de son territoire. Les modes de gestion sont les suivants à ce jour :

- En gestion déléguée sur le périmètre de Bras-Panon, Saint-André, Saint-Benoît, Salazie
- En régie sur le périmètre de La Plaine des Palmistes et Sainte-Rose

Suite à la délibération n°2022-C02 du 17 novembre 2022, autorisant le regroupement des budgets annexes « eau potable en régie » et « eau potable en gestion déléguée », la compétence « eau potable » est présentée en un budget unique depuis l'exercice 2023.

Pour 2025, le budget primitif tient compte du passage en gestion déléguée pour l'ensemble des communes membres à compter du mois de mai.

Le Budget primitif 2025 de l'eau potable s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à 11 110 797,00 € et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES	
Fonctionnement	3 701 962,00	3 701 962,00	33%
Investissement	7 408 835,00	7 408 835,00	67%
TOTAL	11 110 797,00	11 110 797,00	100%

SECTION D'EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget primitif 2025 prévoit des dépenses d'exploitation à hauteur de 3 701 962,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Structure	Evolution BP/BP
011	Charges à caractère général	945 800,00	860 835,00	23%	-9,0%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 304 782,00	903 950,00	24%	-30,7%
65	Autres charges de gestion courante	26 260,00	2 000,00	0%	-92,4%
66	Charges financières	485 000,00	438 365,00	12%	-9,6%
67	Charges exceptionnelles	111 000,00	10 000,00	0%	-91,0%
Sous-total mouvements réels		2 872 842,00	2 215 150,00	60%	-22,9%
023d	Virement à la section d'Investissement	1 818 478,00	1 460 612,00	39%	-19,7%
042d	Opérations d'ordre transfert entre sections	19 160,00	26 200,00	1%	36,7%
TOTAL		4 710 480,00	3 701 962,00	100%	-21,4%

Les charges à caractère général (860 835 €) correspondent aux frais de fonctionnement du service (chlore, réactifs UPEP), les dépenses de sous-traitance, les frais généraux, le versement des redevances dues à l'office de l'eau ainsi que toutes les dépenses liées à l'entretien, aux réparations et à la maintenance du réseau et des équipements d'eau potable. Ils intègrent également les frais de location de pompe et de groupes électrogène, ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la nouvelle délégation de service public de l'eau potable.

Les charges de personnel (903 950 €) comptabilisent la rémunération des agents affectés (en tout ou partie) au service de l'eau potable ainsi qu'une quote-part des salaires des services transversaux sur le budget de l'eau potable.

Les autres charges de gestion courante (2 000,00 €) concernent d'éventuelles demandes de créances éteintes ou d'admissions en non-valeur demandées par le comptable public.

Les charges financières (438 365,00 €) correspondent aux intérêts des emprunts en cours pour 2025.

Les charges exceptionnelles (10 000 €) sont prévues pour d'éventuels remboursements aux usagers en cas de surfacturations erronées.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (26 200 €) retracent la dotation aux amortissements des immobilisations et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (1460612,00 €). Il convient de mentionner que le transfert comptable des immobilisations communales reste à finaliser avec les services de la Dgfp. Le montant de la revalorisation de la dotation aux amortissements sera alors intégré au budget.

2/ Les recettes d'exploitation

Globalement, les recettes d'exploitation s'élèvent en 2025 à 3 701 962,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Structure	Evolution BP/BP
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 092 800,00	3 117 000,00	84%	-23,8%
77	Produits exceptionnels	184 200,00	229 962,00	6%	24,8%
Sous-total mouvements réels		4 277 000,00	3 346 962,00	90%	-21,7%
042r	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	433 480,00	355 000,00	10%	-18,1%
TOTAL		4 710 480,00	3 701 962,00	100%	-21,4%

Les produits des ventes (3 117 000 €) correspondent aux recettes issues de la facturation de l'eau potable aux usagers.

Les autres produits exceptionnels (229 962 €) concernent des pénalités dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation de la station de traitement d'eau potable sur Bras des Calumets à la Plaine des Palmistes.

Les opérations d'ordre entre sections (355 000 €) enregistrent la reprise des subventions transférables.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2025 à 7 408 835,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Structure	Evolution BP/BP
20d	Immobilisations incorporelles	383 000,00	3 001 500,00	41%	683,7%
21d	Immobilisations corporelles	2 757 000,00	5 000,00	0%	-99,8%
23d	Immobilisations en cours	5 000 000,00	3 000 000,00	40%	-40,0%
16d	Emprunts et dettes assimilées	1 097 750,00	1 047 335,00	14%	-4,6%
Sous-total mouvements réels		9 237 750,00	7 053 835,00	95%	-23,6%
040d	Opérations d'ordre transfert entre sections	433 480,00	355 000,00	5%	-18,1%
041d	Opérations d'ordre transfert dans la section	10 000,00	0,00	0%	-100,0%
TOTAL		9 681 230,00	7 408 835,00	100%	-23,5

Le remboursement du capital des emprunts (1 047 335,00 €) est issu de l'état de la dette au 01.01.2025.

Les principales dépenses d'équipement inscrites au budget primitif 2025 (chapitre 20, 21, 23) s'élèvent à plus de 6 millions d'euros.

Elles concernent notamment :

- des études (3 millions d'euros) :
 - schéma directeur du service public de l'eau potable et missions complémentaires
 - étude de faisabilité de modernisation des réseaux Jean Jaurès
 - étude de faisabilité de l'autoroute de l'Eau
 - étude de faisabilité de l'interconnexion Bras Panon – Saint Benoit
 - Etude des données héliportées sur le territoire de Saint André
 - Mission régularisation de captages sur Salazie, Sainte-Rose et la Plaine des Palmistes
 - Etudes de faisabilité de la réhabilitation de captages et forages sur Citronniers et Terre Rouge
- à des études de maître d'œuvre et travaux (3 millions d'euros) :
 - Construction d'un nouveau réservoir sur Dioré
 - Mobilisation de nouvelles ressources sur Saint Benoit (Forage Sévère 2 et Bourbier les hauts)
 - Mobilisation du captage Ravine Pont de Chien à Salazie
 - Renouvellement de réseaux sur Chemin Lontan, Avenue Ile de France , Avenue Bourbon
 - Renouvellement canalisation et reprise de captage Bras d'Annette
 - Mise en œuvre de réducteurs de pression Plaine des Palmistes, Sainte-Rose
 - Renouvellement de réseaux Chemin la Caisse, Lotissement Lecomte Delisle sur Sainte Rose
 - Réhabilitation de l'Ouvrage d'art Harmony
 - Mise en conformité de surpresseurs
 - Renouvellement adduction Ravine des Merles et sécurisation accès captage Ravine des Merles

2/ Les recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent pour 2025 à 7 408 835,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Structure	Evolution BP/BP
13r	Subventions d'investissement	4 513 900,00	2 683 000,00	36%	-40,6%
16r	Emprunts et dettes assimilées	3 319 692,00	3 239 023,00	44%	-2,4%
Sous-total mouvements réels		7 833 592,00	5 922 023,00	80%	-24,4%
040r	Opérations d'ordre transfert entre sections	19 160,00	26 200,00	0%	36,7%
041r	Opérations d'ordre transfert dans la section	10 000,00	0,00	0%	-100,0%
021r	Virement de la section d'exploitation	1 818 478,00	1 460 612,00	20%	-19,7%
TOTAL		9 681 230,00	7 408 835,00	100%	-23,5%

Les subventions d'investissement (2 683 000 €) correspondent à la fois aux financements déjà acquis et aux subventions nouvelles attendues.

L'équilibre de la section d'investissement du budget primitif 2025 est réalisé au moyen d'un emprunt de 3 239 023 € (chapitre 16).

Enfin, les opérations d'ordre enregistrent la dotation aux amortissements des immobilisations (26 200 €) et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (1 460 612 €).

Ainsi, le budget primitif de l'eau potable s'élève en 2025, toutes sections confondues, à 11 110 797,00 € dont 3 701 962,00 € pour la section d'exploitation (33%) et 7 408 835,00 € pour la section d'investissement (67%).

- **VU** les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,
- **VU** l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour »,

14 « abstentions »

- **D'ADOPTER** au niveau du chapitre, le budget primitif 2025 du budget annexe de l'eau potable.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY